



Sapeurs-Pompiers

## BUREAU du CASDIS

Réunion du 20 septembre 2023

Voix délibérative : MM. GAUDET - MME LABADIE – MM. BURGEVIN – VACHER

### VOTE :

En exercice : 5

⚡ Présents : 4

⚡ Votants : 4

## DÉCISION DU BUREAU N° D2023-E4

**OBJET :** Autorisation donnée au Président de signer des actes modificatifs à l'accord cadre relatif au groupement de commandes entre le SDIS et le Département du Loiret ayant pour objet des prestations de maintenance des équipements techniques des bâtiments.

**VU** Le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** Le Code de la commande publique et notamment son article L. 2194-1 ;

**VU** Le projet d'acte modificatif n°1 ;

**VU** Le rapport n°5 présenté par M. le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours;

### IL EST DÉCIDÉ :

**Pour : 4**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Article 1er :** D'autoriser le Président du Conseil départemental du Loiret à signer les actes modificatifs à l'accord cadre ayant pour objet des prestations de maintenance des équipements techniques dans les bâtiments du SDIS et du Département du Loiret.

**Article 2 :** Les actes modificatifs ont pour objet de préciser le nombre d'équipements techniques dans chacun des lots concernés ainsi que d'intégrer des sites non prévus initialement au contrat ce qui conduit à une modification du DPGF et du BPU contractuels.

**Article 3 :** Les incidences financières de ces modifications se déclinent comme suit :

⚡ Lot n°1 –Secteur Nord du Département - titulaire Société EIFFAGE – augmentation de 4.77%

⚡ Lot n°5 –Secteur EST du Département - titulaire Société EIFFAGE – augmentation de 4.31%

⚡ Lot n°6 –Portes et portails automatiques - titulaire Société Koné – augmentation de 1.62%.

**Article 4** Toutes les clauses initiales du marché non expressément modifiées par les actes modificatifs demeurent en vigueur.

- Article 5** : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SDIS, aux chapitre et article concernés.
- Article 6** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 5** : Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret et Mme la Comptable publique sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

**Marc GAUDET**

- Article 5:** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SDIS, aux chapitre et article concernés.
- Article 6 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 5 :** Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret et Mme la Comptable publique sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Le Président,



**Marc GAUDET**

## Avenant n° 1 au marché 21078

### A - Identification du pouvoir adjudicateur

**DEPARTEMENT DU LOIRET**  
45945 ORLEANS

Représenté par M. le Président du Conseil départemental du Loiret, dûment habilité par délibération n° XIII en date du 1er juillet 2021 de la Session du Conseil départemental

### B - Identification du titulaire du marché public

**EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CENTRE LOIRE**  
3 rue Gustave Eiffel – BP 62849  
45028 ORLEANS Cedex 1  
Tél : 02.38.61.20.00  
Mail : contact.orleans.energie@eiffage.com

Représenté par M. Stéphane PETIT, Directeur

### C - Objet du marché public

- **Objet du marché public :** Prestations de maintenance des équipements techniques dans les Bâtiments du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret et du Département du Loiret et leurs dépendances – **Lot 1 Nord du Département**
- **Date de la notification du marché public :** 08/06/2021
- **Durée du marché public :** Le marché est conclu pour une période initiale allant de la notification soit le 08/06/2021 jusqu'au 31/05/2023 et pouvant être reconduit 2 fois pour une durée de 1 an.

- **Montant initial du marché public :** L'accord cadre est passé sans minimum et sans maximum. Les prestations seront rémunérées à la fois par application de prix forfaitaires et par application aux quantités réelles exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

### Pour les prestations forfaitaires (montant annuel) :

Prestations	Montant hors TVA (€ HT)	Taux TVA	Montant TTC
Bâtiments du Département du Loiret	208 235,01		249 882,01
Montant annuel global et forfaitaire du P2*			
Bâtiments du Département du Loiret	6 136,92		7 366,70
Montant annuel global et forfaitaire de contrôles réglementaires électricité et gaz			
<b>Sous total Département</b>	<b>214 373,93</b>		<b>257 248,72</b>
Bâtiments du S.D.I.S du Loiret	100 426,44	20 %	120 511,73
Montant annuel global et forfaitaire du P2*			
Bâtiments du S.D.I.S du Loiret	3 902,16		4 682,59
Montant annuel global et forfaitaire de contrôles réglementaires électricité et gaz			
<b>Sous total SDIS</b>	<b>104 328,60</b>		<b>125 194,32</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>318 702,53</b>		<b>382 443,04</b>

\* P2 : Maintenance préventive et corrective jusqu'au seuil des pièces définies au CCTP

### ■ Modifications successives :

Nature de l'acte modifiant le marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant HT
Présent. Avenant Régularisation nombre d'équipements techniques + Ajout de sites	1	Cf date de notification	1 031 500,25 € HT pour la partie conclue à prix global et forfaitaire Et pour la partie exécutée au moyen de bons de commande, maximum fixé à 500 000 € HT

### D - Objet de l'avenant

- **Modifications introduites par le présent avenant :**

Le présent avenant a pour objet de préciser et régulariser le nombre d'équipements techniques sur les sites du Département et du SDIS du Loiret ainsi que l'ajout de sites non prévus initialement au marché. Ces modifications deviennent nécessaires et sont consécutives aux travaux effectués sur les sites dans le cadre du plan de développement/gestion du Département du Loiret.

Ainsi, **l'acte d'engagement** du marché est complété comme suit :

#### « Article 4 :

*Le marché est exécuté pour partie sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande. Ainsi, pour les prestations forfaitaires sont rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires listés en PJ de cet avenant.*

*Cette partie du marché est conclue sans minimum, et avec un maximum fixé à 500 000 € HT. »*

Les autres dispositions de l'article 4 restent inchangées.

**Le cahier des clauses administratives particulières** du marché est complété comme suit :

« Article 6.3 : Clause d'intéressement pour la maintenance P2

Il est ajouté les paragraphes suivants :

*Le marché est exécuté pour partie sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande. Ainsi, les prestations forfaitaires sont rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires listés en PJ de cet avenant.*

*Cette partie du marché est conclue sans minimum, et avec un maximum fixé à 500 000 € HT. »*

Les autres dispositions de l'article 6.3 restent inchangées.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON  OUI

**Pour la partie forfaitaire actuelle (conclue à prix global et forfaitaire) :**

	De JUIN 2021 à MAI 2022	De JUIN 2022 à MAI 2023	De JUIN 2023 à Mai 2024 (prix révisé 1,089)	TOTAL HT (révisé valeur 2023)
CENT EXPL - PITHIVIERS (MALTERIE)	151,59 €	329,35 €	358,66 €	839,60 €
COLLEGE LEON DELAGRANGE	2 076,67 €	2 076,67 €	2 261,49 €	6 414,83 €
COLLEGE VICTOR HUGO	2 596,32 €	2 596,32 €	2 827,39 €	8 020,03 €
SITE ROUTIER FLEURY LES AUBRAIS	4 903,76 €	10 654,01 €	11 602,22 €	26 772,54 €
CIS AUXY	33,48 €	72,73 €	79,20 €	185,41 €
CIS LOURY	146,39 €	318,05 €	346,36 €	810,80 €
CIS TRAINOU	225,82 €	490,61 €	534,27 €	1 250,70 €
CIS VENNECY	112,91 €	245,31 €	267,14 €	625,36 €
CIS MALESHERBES	295,42 €	641,84 €	698,96 €	1 636,23 €
CIS NEUVILLE AUX BOIS	66,93 €	145,41 €	158,35 €	370,69 €
Somme HT	10 609,29 €	17 570,30 €	19 134,06 €	46 926,19 €
				4,77 % Total des 3 premières années
Montant Annuel P2 + CT en HT (avec révision au 01/06/2023) :	318 702,53	318 702,53	347 169,00	984 574,06
Montant Annuel P2 + CT en TTC :	382 443,04	382 443,04	416 602,80	1 181 488,87

**Pour la partie forfaitaire après avenant (maximum de 500 000 € HT pour la partie exécutée au moyen de bons de commande) :**

Le présent avenant introduit une partie du marché régie à prix unitaires d'un montant maximum de 500 000 € HT.

Le montant du marché évolue comme suit :

Montant initial du marché	Montant de l'avenant	Pourcentage d'augmentation du montant du marché	Augmentation du montant du marché
318 702,53 € HT			
984 574,06 € HT sur 3 ans (y compris révision)	+ 46 926,19 € HT pour la partie conclue à prix global et forfaitaire Maximum de 500 000 € HT pour la partie exécutée au moyen de bons de commande	4,77 %	1 031 500,25 € HT pour la partie conclue à prix global et forfaitaire Maximum de 500 000 € HT pour la partie exécutée au moyen de bons de commande

Prolongation du marché :

L'avenant a une incidence sur la durée du marché :

NON

OUI

Pièces annexes :

BPU et DPGF modifiés

Autres clauses :

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial et, le cas échéant, de ses précédents avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires au présent avenant.

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M. Stéphane PETIT Directeur		

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le 22/09/2023

ID : 045-284500253-20230921-DECI2023\_E4-DE



À Orléans, le .....

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

Pascal LENOIR  
Directeur Général Adjoint  
Responsable du Pôle Aménagement Durable

## Avenant n° 1 au marché 21082

### A - Identification du pouvoir adjudicateur

DEPARTEMENT DU LOIRET  
45945 ORLEANS

Représenté par M. le Président du Conseil départemental du Loiret, dûment habilité par délibération n° XIII en date du 1er juillet 2021 de la Session du Conseil départemental

### B - Identification du titulaire du marché public

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CENTRE LOIRE  
3 rue Gustave Eiffel – BP 62849  
45028 ORLEANS Cedex 1  
Tél : 02.38.61.20.00  
Mail : contact.orleans.energie@eiffage.com

Représenté par M. Stéphane PETIT, Directeur

### C - Objet du marché public

Objet du marché public : Prestations de maintenance des équipements techniques dans les Bâtiments du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret et du Département du Loiret et leurs dépendances – **Lot 5 Est du Département**

Date de la notification du marché public : 08/06/2021

Durée du marché public : Le marché est conclu pour une période initiale allant de la notification soit le 08/06/2021 jusqu'au 31/05/2023 et pouvant être reconduit 2 fois pour une durée de 1 an.

Montant initial du marché public : L'accord cadre est passé sans minimum et sans maximum. Les prestations seront rémunérées à la fois par application de prix forfaitaires et par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

### Pour les prestations forfaitaires (montant annuel) :

Prestations	Montant hors TVA (€ HT)	Taux TVA	Montant TTC
Bâtiments du Département du Loiret	368 991,20		442 789,44
Montant annuel global et forfaitaire du P2*			13 602,23
Bâtiments du Département du Loiret	11 335,20		
Montant annuel global et forfaitaire de contrôles réglementaires électricité et gaz			456 391,67
<b>Sous total Département</b>	<b>380 326,40</b>		<b>456 391,67</b>
Bâtiments du S.D.I.S du Loiret	105 049,73	20 %	126 059,68
Montant annuel global et forfaitaire du P2*			
Bâtiments du S.D.I.S du Loiret	4 459,19		5 351,03
Montant annuel global et forfaitaire de contrôles réglementaires électricité et gaz			
<b>Sous total SDIS</b>	<b>109 508,92</b>		<b>131 410,71</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>489 835,32</b>		<b>587 802,38</b>

\* P2 : Maintenance préventive et corrective jusqu'au seuil des pièces définies au CCTP

### Modifications successives :

Nature de l'acte modifiant le marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant HT
Présent Avenant Régularisation nombre d'équipements techniques + Ajout de sites	1	Cf date de notification	1 599 336,60 € HT pour la partie conclue à prix global et forfaitaire Et pour la partie exécutée au moyen de bons de commande, maximum fixé à 500 000 € HT

### D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet de préciser et régulariser le nombre d'équipements techniques sur les sites du Département et du SDIS du Loiret ainsi que l'ajout de sites non prévus initialement au marché. Ces modifications deviennent nécessaires et sont consécutives aux travaux effectués sur les sites dans le cadre du plan de développement/gestion du Département du Loiret.

Ainsi, l'acte d'engagement du marché est complété comme suit :

« Article 4 :

Le marché est exécuté pour partie sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande. Ainsi, pour les prestations forfaitaires sont rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires listés en PJ de cet avenant.

Cette partie du marché est conclue sans minimum, et avec un maximum fixé à 500 000 € HT. »

Les autres dispositions de l'article 4 restent inchangées.

Le cahier des clauses administratives particulières du marché est complété comme suit :

« Article 6.3 : Clause d'intéressement pour la maintenance P2

Il est ajouté les paragraphes suivants :

Le marché est exécuté pour partie sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande. Ainsi, les prestations forfaitaires sont rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires listés en PJ de cet avenant.

Cette partie du marché est conclue sans minimum, et avec un maximum fixé à 500 000 € HT. »

Les autres dispositions de l'article 6.3 restent inchangées.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON

OUI

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le 22/09/2023

ID : 045-284500253-20230921-DECI2023\_E4-DE



**Pour la partie forfaitaire actuelle (conclue à prix global et forfaitaire) :**

	De JUIN 2021 à MAI 2022	De JUIN 2022 à MAI 2023	De JUIN 2023 à MAI 2024 (prix révisé 1,089	TOTAL HT (révisé valeur 2023)
CENT EXPL - BELLEGARDE	266,83 €	579,73 €	631,33 €	1 477,89 €
CENT EXPL - FERRIERES	148,53 €	322,69 €	351,41 €	822,63 €
CENT EXPL - LORRIS	148,53 €	322,69 €	351,41 €	822,63 €
CENT EXPL - STE GENEVIEVE DES BOIS	148,53 €	322,69 €	351,41 €	822,63 €
CENT EXPL - VILLEMANDEUR	148,53 €	322,69 €	351,41 €	822,63 €
COLLEGE CHARLES DESVERGNES	2 159,21 €	2 159,21 €	2 351,38 €	6 669,80 €
COLLEGE LE CHINCHON	3 562,89 €	3 562,89 €	3 879,99 €	11 005,77 €
COLLEGE PAUL ELUARD	7 600,68 €	7 600,68 €	8 277,14 €	23 478,50 €
VILLA ROLAND ROUTE VIROY AMILLY	1 291,38 €	2 805,67 €	3 055,37 €	7 152,42 €
PAVILLON MIMOSA - VILLA ROLAND ROUTE VIROY AMILLY	148,53 €	322,69 €	351,41 €	822,63 €
CIS DORDIVES	321,31 €	698,09 €	760,22 €	1 779,62 €
CIS OUZOUEUR SUR TREZEE	-	220,62 €	479,32 €	1 221,92 €
CIS BONNY SUR LOIRE	88,73 €	192,78 €	209,94 €	491,45 €
CIS CHATILLON COLIGNY	605,88 €	1 316,34 €	1 433,49 €	3 355,71 €
Somme HT	16 418,94 €	20 049,52 €	29 607,50 €	66 075,96 €
				4,31 %
<b>Montant Annuel P2 + CT en HT (avec révision au 01/06/2023) :</b>	<b>489 835,32</b>	<b>489 835,32</b>	<b>553 590,00</b>	<b>1 533 260,64</b>
<b>Montant Annuel P2 + CT en TTC :</b>	<b>587 802,38</b>	<b>587 802,38</b>	<b>664 308,00</b>	<b>1 839 912,77</b>

**Pour la partie forfaitaire après avenant (maximum de 500 000 € HT pour la partie exécutée au moyen de bons de commande) :**

Le présent avenant introduit une partie du marché réglée à prix unitaires d'un montant maximum de 500 000 € HT.

Le montant du marché évolue comme suit :

Montant initial du marché 489 835,32 € HT	Montant de l'avenant	Pourcentage d'augmentation du montant du marché	Augmentation du montant du marché
1 533 260,64 € HT sur 3 ans (y compris révision)	+ 66 075,96 € HT pour la partie conclue à prix global et forfaitaire Maximum de 500 000 € HT pour la partie exécutée au moyen de bons de commande	4,31 %	1 599 336,60 € HT pour la partie conclue à prix global et forfaitaire Maximum de 500 000 € HT pour la partie exécutée au moyen de bons de commande

Prolongation du marché :

L'avenant a une incidence sur la durée du marché :

NON  OUI

Pièces annexes :

BPU et DPGF modifiés

Autres clauses :

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial et, le cas échéant, de ses précédents avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires au présent avenant.

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M. Stéphane PETIT Directeur		

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le 22/09/2023

ID : 045-284500253-20230921-DECI2023\_E4-DE





À Orléans, le .....

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

Pascal LENOIR  
Directeur Général Adjoint  
Responsable du Pôle Aménagement Durable

## Avenant n° 1 au marché 21083

### A - Identification du pouvoir adjudicateur

DEPARTEMENT DU LOIRET  
45945 ORLEANS

Représenté par M. le Président du Conseil départemental du Loiret, dûment habilité par délibération n° XIII en date du 1er juillet 2021 de la Session du Conseil départemental

### B - Identification du titulaire du marché public

KONE SA  
455 promenade des Anglais  
06200 NICE  
Mail : [remy.rouha@kone](mailto:remy.rouha@kone)

Représenté par M. Remy ROUHA, Ingénieur des Ventes

### C - Objet du marché public

Objet du marché public : Prestations de maintenance des équipements techniques dans les Bâtiments du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret et du Département du Loiret et leurs dépendances – Lot 6 Portes et Portails automatiques

Date de la notification du marché public : 08/06/2021

Durée du marché public : Le marché est conclu pour une période initiale allant de la notification soit le 08/06/2021 jusqu'au 31/05/2023 et pouvant être reconduit 2 fois pour une durée de 1 an.

Montant initial du marché public : L'accord cadre est passé sans minimum et sans maximum.  
Les prestations seront rémunérées à la fois par application de prix forfaitaires et par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

### Pour les prestations forfaitaires :

Prestations	Montant hors TVA (€ HT)	Taux TVA	Montant TTC
Bâtiments du Département du Loiret	41 696,00	8 339,20	50 035,20
Montant annuel global et forfaitaire du P2*	58 035,00	11 607,00	69 642,00
Bâtiments du S.D.I.S du Loiret			
Montant annuel global et forfaitaire du P2*			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>99 731,00</b>	<b>19 946,20</b>	<b>119 677,20</b>

\* P2 : Maintenance préventive et corrective jusqu'au seuil des pièces définies au CCTP

### Modifications successives :

Nature de l'acte modifiant le marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant HT
Présent Avenant Régularisation nombre d'équipements techniques + Ajout de sites	1	Cf date de notification	313 089 € HT pour la partie conclue à prix global et forfaitaire Et pour la partie exécutée au moyen de bons de commande, maximum fixé à 500 000 € HT

### D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet de préciser et régulariser le nombre d'équipements techniques sur les sites du Département et du SDIS du Loiret ainsi que l'ajout de sites non prévus initialement au marché. Ces modifications deviennent nécessaires et sont consécutives aux travaux effectués sur les sites dans le cadre du plan de développement/gestion du Département du Loiret.

Ainsi, l'acte d'engagement du marché est complété comme suit :

« Article 4 :

Le marché est exécuté pour partie sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande. Ainsi, pour les prestations forfaitaires sont rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires listés en PJ de cet avenant.

Cette partie du marché est conclue sans minimum, et avec un maximum fixé à 500 000 € HT. »

Les autres dispositions de l'article 4 restent inchangées.

Le cahier des clauses administratives particulières du marché est complété comme suit :

« Article 6.3 : Clause d'intéressement pour la maintenance P2

Il est ajouté les paragraphes suivants :

Le marché est exécuté pour partie sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande. Ainsi, pour les prestations forfaitaires sont rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires listés en PJ de cet avenant.

Cette partie du marché est conclue sans minimum, et avec un maximum fixé à 500 000 € HT. »

Les autres dispositions de l'article 6.3 restent inchangées.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON  OUI

Pour la partie forfaitaire actuelle (conclue à prix global et forfaitaire) :

Site	Pu en € HT
CSP ORLEANS NORD 200 RUE DU CUREMBOURG 45400 FLEURY LES AUBRAIS	-2
CSP ORLEANS CENTRE 13 BIS RUE EUGENE VIGNAT 45000 ORLEANS	-2
CSP ORLEANS LA SOURCE 186 RUE DU LANGUEDOC 45000 ORLEANS	-2
CIS MALESHERBES RUE DE VAUTHUZARD 45330 LE MAL-SHERBOIS	-1
CIS MALESHERBES RUE DE VAUTHUZARD 45330 LE MAL-SHERBOIS	-1
DIRECTION SDIS 195 RUE DE LA GOURDONNERIE 45400 SEMOY	1
DIRECTION SDIS 195 RUE DE LA GOURDONNERIE 45400 SEMOY	1
CIS EPIEDS EN BEAUCE 30 RUE DU PETIT CHASSEUR 45130 EPIEDS EN BEAUCE	1
CIS BOULAY BRICY COINCES RUE DU BOURG 45310 BRICY	1
CIS BOULAY BRICY COINCES RUE DU BOURG 45310 BRICY	1
CIS TAVERS RUE MENNERET 45190 TAVERS	1

CIS CERDON RUE LA GLAZIERE 45620 CERDON	189
CIS LES BORDES 31 RUE MIZALIN 45042 LES BORDES	189
CIS SAINT BENOIT SUR LOIRE 9 RUE FLANDRE DUNKERQUE 45730 ST BENOIT SUR LOIRE	189
CIS SAINT BENOIT SUR LOIRE 9 RUE FLANDRE DUNKERQUE 45730 ST BENOIT SUR LOIRE	189
CIS ST BENOIT SUR LOIRE 9 RUE FLANDRE DUNKERQUE 45730 ST BENOIT SUR LOIRE	189
CIS LA FERTE SAINT AUBIN RUE DES CHENERIES 45240 LA FERTE SAINT AUBIN	189
CIS BEAULIEU RUE CHAMP DE LA CURE 45630 BEAULIEU SUR LOIRE	189
CIS CHATILLON COLIGNY 6028 CHEMIN DES ECORCES 45230 CHATILLON COLIGNY	189
CIS CORBEILLES EN GATINAIS 7 ALL DU PAMPOU 45490 CORBEILLES	189
CIS PUISEAUX 31 AVENUE EMILE TINET 45390 PUISEAUX	230
CSP ORLEANS CENTRE 13 BIS RUE EUGENE VIGNAT 45000 ORLEANS	230
CSP ORLEANS CENTRE 13 BIS RUE EUGENE VIGNAT 45000 ORLEANS	230
CSP ORLEANS LA SOURCE 186 RUE DU LANGUEDOC 45000 ORLEANS	230
CSP ORLEANS LA SOURCE 186 RUE DU LANGUEDOC 45000 ORLEANS	230
CIS BEAUGENCY IMPASSE DE LA MONNAIE BEAUGENCY	230
CIS BEAUGENCY IMPASSE DE LA MONNAIE BEAUGENCY	230
CIS SENNELY RUE DE LA MAIRIE 45240 SENNELY	230
CIS SENNELY RUE DE LA MAIRIE 45240 SENNELY	230
CIS SULLY SUR LOIRE RUE DE LA PILARDIERE 45600 SULLY SUR LOIRE	230
CIS SULLY SUR LOIRE RUE DE LA PILARDIERE 45600 SULLY SUR LOIRE	230
CIS LA FERTE SAINT AUBIN RUE DES CHENERIES 45240 LA FERTE SAINT AUBIN	230
CSP GIEN 16 CH DE LA SAULAIE 45500 GIEN	230
CIS CHATILLON COLIGNY 6028 CHEMIN DES ECORCES 45230 CHATILLON COLIGNY	230
Total HT	4 987 €

1ere période HT	99 731 €
2de période HT	99 731 €
3ème période HT	108 640 €
Total HT (révisé valeur 2023)	308 102 €
	1,62 %

Pour la partie forfaitaire après avenant (maximum de 500 000 € HT pour la partie exécutée au moyen de bons de commande) :

Le présent avenant introduit une partie du marché réglée à prix unitaires d'un montant maximum de 500 000 € HT.

Le montant du marché évolue comme suit :

Montant initial du marché	Montant de l'avenant	Pourcentage d'augmentation du montant du marché	Augmentation du montant du marché
99 731 € HT			
308 102 € HT sur 3 ans (y compris révision)	+ 4 987 € HT pour la partie conclue à prix global et forfaitaire Maximum de 500 000 € HT pour la partie exécutée au moyen de bons de commande	1,62 %	313 089 € HT pour la partie conclue à prix global et forfaitaire Maximum de 500 000 € HT pour la partie exécutée au moyen de bons de commande

Prolongation du marché :

L'avenant a une incidence sur la durée du marché :

NON  OUI

Pièces annexes :

BPU et DPGF modifiés

Autres clauses :

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial et, le cas échéant, de ses précédents avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires au présent avenant.

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M. Rémy ROUHA Ingénieur des ventes		

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le 22/09/2023

ID : 045-284500253-20230921-DECI2023\_E4-DE



Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le 22/09/2023

ID : 045-284500253-20230921-DECI2023\_E4-DE



À Orléans, le .....

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

Pascal LENOIR  
Directeur Général Adjoint  
Responsable du Pôle Aménagement Durable